

**Rapport accompagnant le compte de l'exercice 2014
en application de l'article L1122-23
du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation**

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Le Collège communal présente, au Conseil communal, le rapport accompagnant le compte de l'exercice 2014 :

Synthèse du compte 2014

Résultat budgétaire du Service Ordinaire:

Recettes ordinaires :	3.116.756,43€	Dépenses ordinaires :	3.065.771,76€
Exercices antérieurs :	804.689,63€	Exercices antérieurs :	56.642,82€
Prélèvements :	<u>0,00€</u>	Prélèvements :	<u>43.091,25€</u>
Total des recettes :	3.921.446,06€	Total des dépenses :	3.168.505,83€

Excédent budgétaire global: 752.940,23€

Au service ordinaire, le bilan du compte 2014 présente un **boni de 50.984,67 €** à l'exercice propre.

La légère régression des additionnels à l'Impôt des personnes Physiques, au Précompte Immobilier et à la taxe automobile est compensée par une augmentation de diverses subventions et des taxes communales, ce qui donne une stabilité au niveau des recettes ordinaires par rapport à 2013 et ce, malgré une perte de recettes due à la fin de la collaboration avec la commune de Geer au niveau du service des recettes.

Les dépenses ordinaires sont quant à elles en légère hausse. L'augmentation la plus significative est celle des dépenses de personnel au niveau de l'administration générale, elle est principalement due à la revalorisation des grades légaux et à une augmentation de temps de travail de certains employés. Il faut également noter une augmentation des frais de personnel à la fonction enseignement en raison de l'engagement de personnel d'encadrement. Afin de limiter l'impact de ces augmentations, le Collège a opté pour le non remplacement de personnel de voirie en maladie et a demandé un effort collectif afin de diminuer les dépenses de fonctionnement, entre autre par des économies d'énergie.

Résultat budgétaire du Service Extraordinaire:

Recettes extraordinaires :	406.005,18€	Dépenses extraordinaires :	192.607,38€
Exercices antérieurs :	618.834,63€	Exercices antérieurs :	300.074,65€
Prélèvements :	<u>24.091,25€</u>	Prélèvements :	<u>151.485,13€</u>
Total des recettes :	1.048.931,06€	Total des dépenses :	644.167,16€

Excédent budgétaire global: 404.763,90€

Le résultat budgétaire de l'exercice propre se solde par un **boni de 213.397,80€**

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Pierre De Smedt

Joseph Dedry